



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les 60 jours sur le déploiement et les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le déroulement du processus politique, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire au Darfour et la question de savoir si les parties respectaient leurs obligations internationales.

2. Ce rapport porte sur le mois de juin 2009, plutôt que sur la période normale de 60 jours, afin que le Conseil ait à sa disposition les informations les plus récentes possibles avant de délibérer sur la prorogation du mandat de la MINUAD, qui expire le 31 juillet 2009. En sus des informations habituelles sur l'évolution de la situation, il contient un certain nombre d'observations sur les activités menées par la MINUAD au cours des 12 derniers mois et quelques recommandations sur la voie à suivre au Darfour, afin de nourrir la réflexion du Conseil.

#### II. Évolution de la situation politique

3. Les délégations du Gouvernement soudanais et du Mouvement pour la justice et l'égalité se sont rencontrées à Doha du 27 mai au 18 juin 2009 pour y discuter de l'application de l'Accord de bonne volonté et de renforcement de la confiance pour le règlement du problème au Darfour signé le 17 février 2009 sous les auspices de la Médiation conjointe Union africaine-Nations Unies et du Gouvernement du Qatar. Les parties ont discuté des moyens de faire avancer le processus de paix, notamment par le biais d'un échange de prisonniers, d'une cessation des hostilités et d'un accord-cadre définissant les domaines sur lesquels pouvaient porter d'éventuelles négociations globales.

4. Le Mouvement pour la justice et l'égalité a cependant fait de la libération de ses membres faits prisonniers par le Gouvernement une condition préalable à l'ouverture de discussions sur un accord-cadre et une cessation des hostilités, tandis que le Gouvernement faisait d'un accord de cessation des hostilités une condition préalable à tout échange de prisonniers. Pendant ce temps, le 9 juin 2009, un



tribunal pénal de Khartoum condamnait à la peine capitale 12 autres membres du Mouvement pour la justice et l'égalité pour avoir participé à l'attaque d'Omdurman en mai 2008, portant ainsi à 103 le nombre total des condamnations de membres du Mouvement à la peine capitale.

5. Faute pour les parties d'avoir suffisamment assoupli leurs positions en dépit des efforts considérables déployés par la Médiation pour trouver un terrain d'entente entre elles, les pourparlers de Doha ont été suspendus le 18 juin 2009 pour permettre aux parties de mener chacune de son côté des consultations internes. La Médiation poursuit actuellement ses contacts avec les deux parties, notamment pour étudier avec elles un calendrier de libération des prisonniers et les éléments d'un éventuel accord-cadre, en attendant de les réunir à nouveau à Doha à la fin de juillet 2009 pour obtenir d'elles un accord sur ces deux questions capitales.

6. Le 27 mai 2009, au tout début des récents pourparlers de Doha, le Médiateur en chef conjoint, M. Djibrill Bassolé, et son équipe ont rencontré les Envoyés spéciaux pour le Soudan des pays membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Union européenne, qui ont exprimé leur appui à la Médiation conjointe Union africaine-ONU et au processus de Doha. Le Médiateur en chef conjoint les a priés de continuer à suivre activement des aspects régionaux du conflit, en particulier les relations entre le Tchad et le Soudan, et de s'employer à faire progresser de façon intégrée le processus de paix au Darfour et la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

7. Bien que les pourparlers entre le Gouvernement et le Mouvement pour la justice et l'égalité aient été suspendus, le Médiateur en chef conjoint et son équipe poursuivent l'exécution de leur stratégie à voies multiples de façon à conserver à la Médiation son élan initial et avec le souci d'ouvrir le plus largement possible le processus politique. À cette fin, la Médiation encourage l'unification de tous les mouvements rebelles en vue de les amener à Doha pour les négociations. La Médiation a rencontré, le 29 juin 2009 à Tripoli, les dirigeants de plusieurs mouvements armés du Darfour pour discuter avec eux des négociations de Doha et les inciter à participer effectivement et ensemble au règlement de la crise du Darfour. Dans leurs entretiens avec la Médiation, les mouvements darfouriens se sont déclarés prêts à engager un dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais à Doha. Le Médiateur en chef conjoint proposera au cours des prochains mois une date pour l'organisation de consultations entre ces mouvements et le Gouvernement soudanais, en coopération avec les autorités libyennes et qatariennes. Parallèlement, la Médiation s'emploiera, avec le Gouvernement du Qatar, à organiser au Darfour un forum de consultation auquel seront associés des personnalités importantes et des représentants de la société civile pour favoriser une appropriation du processus de paix par les populations concernées. En outre, la Médiation engagera vigoureusement le Gouvernement d'unité nationale à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain au Darfour, notamment sur le plan de la sécurité, en s'appuyant sur les initiatives en cours, notamment l'Initiative populaire soudanaise.

8. On notera également un autre événement important, qui est la troisième visite au Darfour, du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour conduit par l'ex-Président de l'Afrique du Sud Thabo Mbeki. Cette visite s'est déroulée du 15 au 26 juin 2009. On se rappellera que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a donné pour mandat au Groupe de lui soumettre des propositions sur les moyens de régler la question de la responsabilité des crimes graves commis au

Darfour, d'accélérer le processus de paix dans cette région et d'amener une réconciliation entre les parties belligérantes. Au Darfour, ses membres se sont entretenus avec des représentants de la société civile ainsi qu'avec des chefs coutumiers, des personnes déplacées et des membres des groupes rebelles. À Khartoum, le Groupe a rencontré le Président Al-Bachir et d'autres hauts responsables, ainsi que des membres du Mouvement pour la justice et l'égalité détenus dans les prisons de la capitale. Le Groupe devait à l'origine publier son rapport en juillet 2009, mais il en a reporté la présentation à la Commission de l'Union africaine au mois d'août 2009 afin de pouvoir procéder à de plus amples consultations.

### **III. Conditions de sécurité**

9. Dans mon rapport du 9 juin 2009 au Conseil de sécurité (S/2009/297), j'ai appelé l'attention du Conseil sur l'intensification des combats le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan constatée en mai 2009, ainsi que sur une incursion des forces nationales tchadiennes dans le Darfour occidental. Bien que le nombre des incidents violents signalés ait baissé en juin 2009, les parties ont maintenu leurs forces armées en état d'alerte tout au long de la frontière tchado-soudanaise.

10. Le 25 juin 2009, un véhicule transportant cinq soldats de l'armée tchadienne s'est approché d'une position de la MINUAD à Kolbous (Darfour occidental) pour y demander de l'eau. Le 26 juin 2009, deux véhicules transportant 23 militaires tchadiens armés se sont présentés à la même position de la MINUAD à Kolbous pour y demander de l'eau. À ces deux occasions, le personnel de la MINUAD a rejeté la demande présentée par les soldats tchadiens et leur a rappelé l'intégrité territoriale du Soudan, sur quoi les soldats tchadiens sont retournés du côté tchadien de la frontière, à plusieurs kilomètres de la position de la MINUAD à Kolbous.

11. Depuis les assauts lancés à la mi-mai 2009 par le Mouvement pour la justice et l'égalité contre des positions proches d'Oum Barou dans le Darfour-Nord (S/2009/297), on n'a pas observé d'activités militaires importantes, bien que les forces armées soudanaises aient renforcé leur présence et multiplié les patrouilles dans les secteurs d'Oum Barou, Kornoï et Tiné au Darfour-Nord.

12. Le 29 juin 2009, un groupe de 20 à 25 hommes armés d'allégeance inconnue a attaqué un convoi de police de la MINUAD à El Geneina, tiré plusieurs coups de feu sur ses véhicules et blessé le commandant de l'unité de police constituée transportée par le convoi. Le commandant a été évacué sur l'hôpital nigérian de niveau II d'El Geneina et son état serait stable.

13. Neuf cas de vol de véhicule à main armée ont été signalés au Darfour pendant la période à l'examen, qui concernaient quatre véhicules d'organisations non gouvernementales internationales et cinq véhicules de l'ONU. La plupart des véhicules volés au cours des 90 derniers jours ont été retrouvés, souvent par la police soudanaise, ce qui constitue une évolution favorable.

### **IV. La situation humanitaire**

14. Au cours de la période considérée, l'assistance humanitaire au Darfour a continué de chercher à compenser l'expulsion, le 4 mars 2009, de 13 organisations

non gouvernementales internationales et la dissolution, à la même date, de trois organisations non gouvernementales nationales actives dans le nord du Soudan. Le départ des organisations non gouvernementales a touché d'abord environ 1,1 million de bénéficiaires d'une aide alimentaire, 1,5 million de bénéficiaires de services sanitaires, 1 160 000 bénéficiaires de services de distribution d'eau et d'assainissement et 670 000 bénéficiaires de produits non alimentaires. Les efforts déployés par le Gouvernement soudanais, l'ONU et les organisations non gouvernementales restantes ont permis de combler partiellement les déficits dans ces quatre secteurs vitaux, mais la qualité et les conditions de la distribution de l'aide restent préoccupantes.

15. Au 30 juin 2009, le nombre des travailleurs humanitaires soudanais et internationaux dans la région était passé de 17 700 avant l'expulsion à 12 658. Avec l'approche de la saison des pluies, on a de sérieuses raisons de craindre que cette réduction des effectifs ne compromette gravement les efforts déployés par la communauté humanitaire pour atteindre et aider les populations les plus sinistrées, en particulier dans les endroits les plus reculés.

16. Toujours pendant la période considérée, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a observé une augmentation du nombre de cas de diarrhée grave dans plusieurs camps de personnes déplacées du Darfour-Sud. De surcroît, l'OMS a déclaré que les risques d'épidémie de choléra au Darfour étaient plus élevés cette année du fait de la situation dans les camps de Gereida, Kalma, Al Salam, Otash et Kass. Elle a aussi déclaré que l'expulsion par le Gouvernement soudanais des organisations non gouvernementales humanitaires était l'une des principales raisons expliquant la prolifération des maladies transmises par l'eau et des maladies liées à l'absence de services d'assainissement.

17. L'action humanitaire dans le camp de Kalma est restée très problématique au cours de la période à l'examen. Fait positif, les dirigeants du camp ont permis à l'OMS, le 16 juin 2009, de commencer les préparatifs d'une campagne de vaccination (y compris contre la polio) des habitants du camp. Cependant, le Gouvernement soudanais n'a autorisé qu'une seule organisation non gouvernementale internationale à fournir des services de distribution d'eau et d'assainissement dans le camp de Kalma, alors que trois étaient disposées à le faire. Enfin, les négociations se poursuivent avec les dirigeants du camp pour le maintien d'un programme vital de lutte contre la malnutrition. Cette dernière question est d'autant plus importante que le programme d'alimentation d'appoint précédemment en place est suspendu depuis l'expulsion, le 4 mars 2009, de l'organisme humanitaire chargé de son exécution.

18. Du 11 au 13 juin 2009, M. Ghazi Salah Al-Deen, Conseiller du Président, M. Abdul Bagi Al-Jailani, Ministre d'État aux questions humanitaires, et M. Hassabo Mohammed Abdel Rahman, membre de la Commission soudanaise de l'aide humanitaire, se sont rendus dans les trois États du Darfour pour y observer directement la situation humanitaire et engager ces États à respecter les accords conclus avec le Gouvernement fédéral pour la distribution de l'aide. Le 15 juin 2009, le Comité de haut niveau sur la situation humanitaire au Darfour, qui est composé de responsables de l'administration soudanaise et de représentants du corps diplomatique, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales, s'est rendu à Al-Fasher pour y entendre un exposé sur la situation humanitaire au Darfour-Nord. Le 17 juin 2009, le Comité s'est réuni à

Khartoum, où il a décidé d'élargir son mandat, qui n'est plus limité au suivi des secteurs essentiels à la survie, mais inclut désormais des domaines prioritaires comme la protection des civils, l'éducation et le relèvement.

## V. Activités de la MINUAD

19. Au cours de la période considérée, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2009, la composante militaire de la MINUAD a mené 635 patrouilles de rétablissement de la confiance, 1 356 patrouilles d'escorte, 285 patrouilles de nuit et 16 patrouilles d'investigation couvrant au total 1 364 villages. La police de la MINUAD a pour sa part effectué au total 2 795 patrouilles à l'intérieur de camps de personnes déplacées, y compris pour escorter des personnes déplacées qui allaient ramasser du bois de feu, et 1 139 patrouilles à l'extérieur des camps, y compris dans des villes et des villages. La MINUAD reste en phase de sécurité IV.

20. Le 21 juin 2009, une patrouille d'escorte de la MINUAD s'est vu refuser le passage à un poste de contrôle gouvernemental à 5 kilomètres au nord-est d'Al-Fasher, sous prétexte que la Mission n'avait pas adressé de notification préalable aux autorités. Or la MINUAD avait dûment notifié aux autorités son intention d'envoyer la patrouille en question.

21. Au cours de la période considérée, la police de la MINUAD a facilité la construction d'un poste de police communautaire à Tawila (Darfour-Nord), ce qui porte à quatre (y compris les postes d'Abu Shouk, Zam Zam et Kalma) le nombre des postes maintenant construits sur un total de 83 postes autorisés.

22. Au 30 juin 2009, 201 projets à effet rapide avaient été approuvés par la Mission et en étaient à différents stades d'exécution. Cinquante-six pour cent de ces projets concernent l'éducation, environ 12 % concernent les services sanitaires et 10 % les services d'assainissement. Trente-neuf projets (soit 19 % du nombre total de projets pour lesquels des fonds sont disponibles) ont été menés à leur terme, dont 36 au Darfour-Nord.

23. Le 16 juin 2009, le Service national du renseignement et de la sécurité a restitué les 77 000 dollars de fonds destinés à des projets à effet rapide qu'il avait confisqués en mai 2009 à Zalingei (Darfour occidental).

24. La MINUAD a effectué 28 missions de suivi des droits de l'homme au cours de la période considérée, dans le cadre desquelles elle a constaté l'arrestation et la détention arbitraire et illégale de 13 personnes par les forces de sécurité gouvernementales. Deux des détenus concernés ont été libérés depuis, mais 11 restent en détention sans avoir été inculpés. Quatre des détenus ont déclaré avoir été soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants ou à la torture pendant leur détention. Le 10 juin 2009, le Gouvernement soudanais a donné ordre à toutes les prisons du Darfour-Nord d'ouvrir leurs locaux de détention aux spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUAD.

25. Le 1<sup>er</sup> juin 2009, la MINUAD a procédé à une visite de locaux de détention contrôlés par l'Armée de libération du Soudan/Minni Minawi (SLA/Mini Minawi) dans le camp de Zam Zam (Darfour-Nord), où sept personnes étaient détenues pour des infractions de droit commun. La MINUAD a exhorté les responsables de ces locaux à faire juger les prévenus par un tribunal compétent d'Al-Fasher.

26. La MINUAD a continué de recevoir des rapports faisant état de viols et de voies de fait contre des femmes et des filles. Elle a dressé le constat de neuf affaires de violence sexuelle et de violence sexiste ayant fait 20 victimes, dont 8 étaient âgées de moins de 18 ans et dont 18 étaient des personnes déplacées. Le nombre de cas de violence sexuelle et de violence sexiste signalés a toutefois baissé à Zalingei (Darfour occidental), où les personnes déplacées ont pris des mesures d'autodéfense (circulation en groupes accompagnés d'hommes et de jeunes gens, par exemple) et où la police de la MINUAD a multiplié ses escortes pour le ramassage de bois de feu.

27. Le 9 juin 2009, le Groupe de travail de la MINUAD sur les retours librement consentis dirigé par le Représentant spécial conjoint adjoint s'est rendu à Donki Dreisa et Muhagiriya (Darfour-Sud), où l'on avait signalé le retour d'environ 1 500 habitants dans leurs foyers. Le 17 juin, le Groupe s'est rendu à Seraf Jidad (Darfour occidental), où l'on avait signalé le retour d'environ 2 100 ménages dans leurs foyers. À ces deux occasions, les membres du Groupe se sont entretenus avec les chefs coutumiers et les déplacés revenus chez eux des moyens de créer des conditions de sécurité favorables au retour des personnes déplacées. Les activités de la MINUAD visant à la faciliter le retour des personnes déplacées sont menées en conformité avec son mandat et en étroite coordination avec la communauté humanitaire.

28. Au cours de la période considérée, plusieurs engins non explosés ont été ramassés dans la région d'Oum Barou (Darfour occidental) suite aux combats de mai 2009 entre le Mouvement pour la justice et l'égalité, l'Armée de libération du Soudan/Minni Minawi et le Gouvernement soudanais. Le 18 juin, un garçon de 12 ans a été tué par un engin non explosé à 70 kilomètres d'El Geneina (Darfour occidental). Après avoir suspendu pendant plus de trois mois les activités antimines de la MINUAD, le Gouvernement soudanais a levé en juin 2009 une partie des restrictions qu'il avait imposées à ces activités et il a autorisé des opérations de déminage, mais en les limitant aux sites occupés par la Mission. Les autres activités de lutte contre les mines, notamment les campagnes de sensibilisation et de déminage menées dans d'autres régions du Darfour, restent suspendues.

## **VI. Déploiement de la MINUAD**

29. Au 30 juin 2009, l'effectif total du personnel militaire de la MINUAD s'élevait à 13 430 personnes, sur un effectif total autorisé de 19 555 personnes, dont 12 806 soldats, 365 officiers d'état-major, 178 observateurs militaires et 84 officiers de liaison. L'effectif actuellement déployé représente 68 % de l'effectif autorisé.

30. Le transport du matériel appartenant aux contingents continue de se faire relativement sans obstruction, bien que plusieurs questions importantes restent à régler. Ainsi, 62 véhicules blindés de transport de troupe nigériens débarqués à Port-Soudan le 1<sup>er</sup> mai 2009 et 122 véhicules rwandais débarqués le 6 mars 2009 attendent toujours d'être dédouanés par le Gouvernement.

31. De surcroît, la lenteur avec laquelle le Gouvernement soudanais procède au dédouanement des marchandises et autorise les navires affrétés par l'ONU à décharger leur cargaison à Port-Soudan a retardé le déploiement au Darfour de matériels présentant une importance critique pour la Mission et coûté à l'Organisation plus d'un million de dollars de surestaries.

32. Dans mon rapport du 9 juin 2009 au Conseil de sécurité (S/2009/297), j'avais attiré l'attention du Conseil sur l'opération de retrait de la zone de la Mission de 103 véhicules blindés de transport de troupes canadiens. Cette opération s'est déroulée en étroite coordination avec le Canada et, le 30 juin 2009, les 103 véhicules concernés avaient été retirés de la MINUAD. Comme il est de règle dans les opérations de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents sont censés fournir aussi l'équipement des unités qu'ils déploient, y compris les véhicules blindés de transport de troupes. Dans le cas d'espèce, le remplacement des véhicules canadiens par des véhicules fournis par les pays qui ont pris la place du Canada est déjà bien avancé. L'active collaboration du Canada pendant toute la durée de l'opération de remplacement et le fait qu'il ait généreusement accepté de prolonger de six mois au-delà de la date prévue à l'origine la mise à disposition de ses véhicules blindés sont vivement appréciés et ont largement aidé la MINUAD à accomplir ses principales missions pendant la phase critique de son démarrage.

33. Le 18 juin 2009, le deuxième bataillon d'infanterie éthiopien a commencé d'être transporté d'Addis-Abeba à Nyala par route et par chemin de fer. Il devrait arriver sur place pendant la deuxième semaine de juillet 2009, en même temps que son matériel. On prévoit de déployer les éléments de ce bataillon à Graidia (Darfour-Sud) et Sileah (Darfour occidental). La MINUAD s'emploie actuellement à organiser le déploiement des hélicoptères tactiques éthiopiens, notamment dans le cadre de discussions sur les dispositions du mémorandum d'accord et de la lettre d'attribution.

34. Le manque persistant d'unités militaires de soutien essentielles, notamment de deux unités de transport moyen, d'une unité de reconnaissance aérienne, de 18 hélicoptères de manœuvre moyens et d'un hôpital de niveau II, continue d'être une source de profondes préoccupations.

35. Au 30 juin 2009, l'effectif de police de la MINUAD s'élevait à 2 983 personnes (1 868 conseillers pour les questions de police et huit unités de police constituées d'un effectif total de 1 115 personnes), soit 41 % de l'effectif autorisé. Le gros de la quatrième unité de police constituée bangladaise a été déployé le 12 juin 2009.

36. Au 30 juin 2009, le nombre des membres du personnel civil de la MINUAD s'élevait à 3 608 personnes (1 023 personnes recrutées sur le plan international, 2 250 personnes recrutées sur le plan national et 335 Volontaires des Nations Unies), ce qui représentait 65 % de l'effectif autorisé, lequel est de 5 557 personnes. Depuis le début de la Mission, 117 membres du personnel international ont quitté la MINUAD et 159 des candidats sélectionnés sur le plan international n'ont pas donné suite à l'offre d'emploi qui leur a été faite, ce qui constitue 27 % du personnel international actuel. Cette tendance s'explique par les difficiles conditions de vie au Darfour et les risques sanitaires associés au séjour dans cette région.

37. Bien que le Gouvernement soudanais ait délivré 961 visas au personnel de la MINUAD pendant la période à l'examen, 326 demandes de visa étaient encore pendantes au 30 juin 2009 en raison de la lenteur persistante avec laquelle le Gouvernement traite ces demandes.

## VII. Dispositions financières

38. Par sa résolution 63/258 B, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, un montant d'un crédit de 1 598 900 000 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUAD. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 2009, le coût du financement de celle-ci devrait rester dans les limites du montant approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice 2009-2010.

39. Au 30 avril 2009, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevaient à 200 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à cette date pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 754 500 000 dollars.

40. Les pays fournisseurs ont été remboursés des montants qui leur étaient dus au titre des contingents et des unités de police fournis pour la période allant jusqu'au 31 mai 2009, et des montants qui leur étaient dus au titre du matériel de ces contingents et unités pour la période allant jusqu'au 13 mars 2009.

## VIII. Observations

41. Au cours des 18 mois qui se sont écoulés depuis la passation des pouvoirs de la Mission de l'Union africaine au Soudan à la MINUAD le 31 décembre 2007, cette dernière s'est heurtée à des obstacles importants dans l'accomplissement de son mandat. En effet, si l'ampleur du conflit s'est réduite avec le temps, la situation sur le plan de la sécurité est restée extrêmement tendue au Darfour et continue de constituer une menace pour les civils et d'imposer des contraintes extrêmement lourdes à la Mission.

42. Les conditions de sécurité, les problèmes logistiques et l'âpreté du climat qui caractérisent le Darfour ont soumis à très rude épreuve les unités militaires et les unités de police constituées de la Mission. Pour que ces unités puissent fonctionner dans un milieu si extrême, les pays fournisseurs de contingents et d'unités de police doivent les doter d'une très forte autonomie logistique. Leur déploiement lui-même requiert des préparatifs nécessairement longs et onéreux. Maintenir le caractère opérationnel sur le terrain et assurer la rotation en bon ordre de ces unités constituera un défi majeur pour les pays fournisseurs de contingents, leurs partenaires au sein de la communauté des pays donateurs et le Secrétariat de l'ONU.

43. Dans ce contexte, la Mission a investi une énergie considérable dans la recherche de modalités de collaboration satisfaisantes avec le Gouvernement soudanais. De nouveaux efforts seront nécessaires dans certains domaines. La lenteur avec laquelle les visas sont délivrés au personnel de la MINUAD est particulièrement préoccupante. Il convient de noter cependant que, dans certains cas, Khartoum décide de faciliter l'action de la MINUAD mais sa décision n'est pas appliquée au plan local. Ce constat vaut tout particulièrement pour la liberté de circulation du personnel de la MINUAD et le dédouanement du matériel de la Mission à l'entrée au Soudan. Dans l'ensemble toutefois, la coopération du Gouvernement avec la Mission s'est considérablement améliorée et le mécanisme tripartite est devenu un instrument très efficace d'identification et de résolution des problèmes opérationnels auxquels se heurte la Mission.



44. La MINUAD a consacré une part considérable de son énergie au cours de ses 18 premiers mois d'existence à régler les problèmes énormes que pose le déploiement d'unités autonomes au Darfour et à essayer de nouer des relations de travail productives et transparentes avec le Gouvernement.

45. Cet état de choses commence à changer. Le nombre des unités déployées a augmenté régulièrement et continuera de le faire. Nous comptons que toutes les unités qui nous ont été promises seront en place et pleinement opérationnelles d'ici au 31 décembre 2009, ce qui représentera 92 % de l'effectif total autorisé de la Mission. Parallèlement, l'efficacité des dispositifs mis en place pour faciliter la collaboration avec le Gouvernement s'accroît avec le temps. Ces deux développements permettront à la MINUAD de consacrer plus de temps à l'exécution de son mandat et moins de temps à résoudre ses problèmes de déploiement.

46. Dans ce contexte, la Mission continuera d'avoir pour priorité la protection des civils et le soutien à apporter à l'acheminement de l'aide humanitaire. La protection des civils, en particulier, a toujours été une mission fondamentale de la MINUAD. Il importe cependant de noter que l'environnement dans lequel celle-ci opère s'est profondément transformé depuis la création de la Mission. Les campagnes de violences massives commises sur un territoire étendu et durant une période prolongée sont maintenant plus rares. De nombreux camps de personnes déplacées, dont certains ont déjà cinq ans d'existence, sont maintenant solidement retranchés, tandis que, des retours spontanés se produisent vers certaines localités, à petite échelle certes, mais régulièrement. Ces évolutions imposent à la MINUAD et à la communauté internationale de prendre en compte les nouvelles conditions de sécurité au Darfour, de s'y adapter et d'agir en conséquence.

47. Ceci dit, la situation des civils au Darfour reste profondément préoccupante, avec 2,6 millions de personnes déplacées qui ne peuvent retourner chez elles et environ 4,7 millions de personnes qui ont besoin d'être aidées. Entre-temps, le banditisme et les violences sexuelles restent un fléau pour les civils dans tout le Darfour.

48. La MINUAD continuera certes de s'employer à réaliser pleinement son mandat dans la situation de crise où se trouve encore le Darfour, mais seul un règlement politique global s'inscrivant dans un contexte national plus large et bénéficiant d'un soutien sans faille de la part de la communauté internationale et du Conseil de sécurité pourra mettre définitivement un terme au conflit. C'est pourquoi la Médiation conjointe Union africaine-ONU privilégie une approche sans exclusive qui associe réellement toutes les parties prenantes au processus politique. Cette approche se fonde sur la constatation suivante : de même que le Gouvernement soudanais doit assumer certaines responsabilités essentielles dans la recherche d'un règlement durable de la crise, de même toutes les parties prenantes – y compris les groupes rebelles, les chefs coutumiers du Darfour et les représentants de la société civile – doivent avoir voix au chapitre et s'investir à fond dans le processus de paix.

49. Dans son exécution de cette approche, la Médiation recevra l'appui de la MINUAD dans des domaines essentiels. En effet, la Mission, et plus particulièrement ses composantes affaires civiles et dialogue et consultations Darfour-Darfour, pourront apporter une aide précieuse à la Médiation dans ses rapports avec la société civile. De même, et au moment opportun, la Mission offrira ses conseils techniques à la Médiation en ce qui concerne les dispositions requises pour surveiller l'application d'un éventuel accord de cessation des hostilités.

50. Le règlement du conflit devra aussi tenir compte des dynamiques régionales qui influencent la crise du Darfour. À cet égard, je trouve très préoccupantes l'instabilité persistante qui règne le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan et la rhétorique belliqueuse dont font usage les gouvernements de ces deux pays dans leurs relations. J'engage à nouveau l'un et l'autre gouvernement à faire preuve de retenue, à cesser de soutenir les groupes rebelles de l'autre et à normaliser leurs relations bilatérales.

51. En ce qui concerne les affaires intéressant le Darfour dont est actuellement saisie la Cour pénale internationale, je réaffirme que l'Organisation des Nations Unies respecte l'indépendance de la Cour et ses procédures judiciaires et je confirme énergiquement que l'Organisation est résolue à continuer de mener ses opérations vitales de médiation, de maintien de la paix, d'aide humanitaire, de protection des droits de l'homme et de développement au Soudan. De plus, je demande instamment au Gouvernement soudanais d'aborder les questions touchant la paix et la justice en conformité avec les dispositions de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité.

52. La MINUAD constitue un partenariat stratégique exceptionnel entre l'Union africaine et l'ONU, au sein duquel ces deux organisations continueront de collaborer étroitement en vue de résoudre les nombreux problèmes auxquels est confronté le Soudan au Darfour. Dans ce contexte, je me félicite de la décision prise par l'Union africaine de constituer un groupe de haut niveau sur le Darfour et j'attends avec intérêt le rapport du Président Mbeki et de ses éminents collègues, qui devrait recommander des mesures concrètes visant à faciliter l'action de la Médiation Union africaine-ONU.

53. Étant donné le nombre et la complexité des problèmes auxquels est confronté le Darfour, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUAD d'une nouvelle période de 12 mois prenant fin le 31 juillet 2010.

54. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres du personnel de la MINUAD et à leurs collègues de la communauté humanitaire qui œuvrent au Darfour dans des conditions extrêmement difficiles. Je tiens aussi à remercier les États Membres, notamment les pays donateurs et les pays fournisseurs de contingents, pour leur fidèle appui au déploiement et aux activités de la MINUAD et pour les efforts qu'ils fournissent en vue de convaincre les parties à mettre un terme au cycle de la violence et à négocier un règlement pacifique de la crise du Darfour.

---